MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VIENNE (MDPH)
COMMISSION EXECUTIVE DU 31 MARS 2025

PROCES VERBAL

Date de convocation de la Commission Exécutive : 13 mars 2025

Participants

1- Membres représentant le Conseil Départemental de la Vienne

Madame Valérie DAUGE, Première Vice-Présidente du Conseil Départemental, Présidente du GIP – MDPH, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH),
Monsieur Anthony BROTTIER, Conseiller Départemental,
Madame Valérie CHEBASSIER, Conseillère Départementale,
Monsieur Benoit COQUELET, Vice-Président du Conseil Départemental,
Monsieur Ludovic DEVERGNE, Conseiller Départemental,
Monsieur Alain JOYEUX, Conseiller Départemental,
Madame Sybil PECRIAUX, Conseillère Départementale,
Madame Séverine SAINT-PÉ, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

2- Membres représentant l'État et les organismes de sécurité sociale du régime général

Madame Muriel MEYER, représentant Madame Nathalie ALCINDOR, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,
Monsieur Robert TESSIER, Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne,
Madame Carole TEIXEIRA, Responsable du pôle Offre Hospitalière et Médico-Sociale, représentant **Monsieur Benjamin DAVILLER**, Directeur de la Délégation départemnetale de l'Agence Régionale de Santé.

3- Membres représentant les Associations

Monsieur Jean-Pierre BOUET, Président de l'association DYS en Poitou,
Monsieur Yves PÉTARD, Président de l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques de la Vienne (UNAFAM 86),
Madame Maryse SICOT QUINTARD, Vice-Présidente de l'Association Tutélaire de la Vienne (ATI 86),

Personnes absentes excusées ayant donné pouvoir

Monsieur Benjamin DAVILLER, Directeur de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, ayant donné pouvoir à **Madame Carole TEIXEIRA**.
Monsieur François BOCK, Conseiller Départemental, ayant donné pouvoir à **Madame Sybil PECRIAUX,**
Madame Nicole COLLOT, Présidente de l'association « Autisme Vienne », ayant donné pouvoir à **Monsieur Yves PETARD.**

Absent.e.s excusé.e.s

Madame Rose-Marie BERTAUD, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Madame Anne-Florence BOURAT, Conseillère Départementale,
Madame Agnès MOTTET, Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Vienne,
Madame Lydie NOIRAULT, Conseillère Départementale,
Madame Joëlle PELTIER, Vice-Présidente Déléguée du Conseil Départemental,
Monsieur Alain TÊTEDOIE, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales,
Madame Jennifer MANGEARD-LOURME, Responsable du pôle Handicap Psycho-social (AUDACIA),
Madame Brigitte MONTELS, Présidente de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne - PEP 86,

Assistaient également à cette réunion

Madame Marine GAUDUCHON, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne,
Monsieur Jean-Luc NANOT, Chef de service comptable,

Madame Valérie DAUGE ouvre la réunion de la Commission Exécutive à 14h00.

Madame DAUGE indique que le quorum est atteint : 14 membres sont présents en début de séance.

Madame DAUGE dresse la liste des pouvoirs (Monsieur Benjamin DAVILLER à Madame Carole TEIXEIRA ; Monsieur François BOCK à Madame Sybil PECRIAUX,
Madame Nicole COLLOT à Monsieur Yves PETARD) et présente l'ordre du jour.

I. Adoption du Compte de gestion 2024

Monsieur NANOT présente les éléments du compte de gestion 2024 de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adoption du compte de gestion 2024

II. Adoption du compte administratif 2023

Madame DAUGE et **Madame GAUDUCHON** présentent le compte administratif 2024.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

III. Affectation du résultat 2024

Madame GAUDUCHON présente la proposition d'affectation du résultat 2024 au budget 2025.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

IV. Adoption du Budget Primitif (BP) 2025

Madame DAUGE et **Madame GAUDUCHON** présentent le rapport détaillant le projet de Budget Primitif 2025.

Sur la partie recettes de fonctionnement de la MDPH :

Mesdames **DAUGE** et **GAUDUCHON** retracent l'évolution des recettes depuis 2021, l'augmentation de la subvention du Conseil départemental (passée de 403 000 euros en 2021 à 793 000 euros en 2024 - + 96% - les mises à disposition de moyens humains et techniques qui s'élèvent à 712 859 euros) et l'évolution des recettes de l'Etat (s'élevant à 465 738,15 euros depuis 2021 sans augmentation pour la partie ministère et passée de 684 437,77 à 742 010,82 € entre 2021 et 2024 - + 8%, lorsque l'indice des prix à la consommation s'élève à plus de 15% sur la même période).

Monsieur **PETARD** propose que les courbes proposées retracent l'évolution du coût de la vie. Madame **DAUGE** y est favorable.

Monsieur **PETARD** interroge sur le portage politique au niveau national des besoins de la MDPH. Madame **DAUGE** reprend les rencontres organisées notamment avec le cabinet de la ministre et propose d'envoyer à nouveau la motion adoptée par la COMEX en septembre dernier. Elle précise le partage de ces problématiques avec l'Association des Départements de France, qui porte aussi cette thématique au niveau national.
Monsieur **PETARD** évoque le point GIR. Monsieur **COQUELET** reprend l'historique de l'évolution du point GIR et indique que la MDPH n'est pas le lieu de ce débat. Mme **DAUGE** expose que d'autres indicateurs sont à considérer pour disposer d'une vision d'ensemble de l'action du Conseil départemental.

Sur la partie dépenses de fonctionnement :

Mesdames **DAUGE** et **GAUDUCHON** détaillent la proposition de dépenses de fonctionnement et précisent, sur chaque article budgétaire, les évolutions envisagées.

Madame **TEIXEIRA** interroge les agents mis à disposition de la MDPH. Quelles sont leurs administrations d'origine ? leur nombre ?
Madame **GAUDUCHON** précise le nombre d'ETP mis à disposition par l'éducation nationale (3,6 ETP, en augmentation de 0.5 ETP depuis 2023 avec un poste d'enseignant référent supplémentaire), par le conseil départemental (3 ETP, en augmentation de 0,2 ETP depuis 2023), par l'Etat (1 ETP théorique, mais l'agent concerné étant à mi-temps du fait de son handicap, le mi-temps non travaillé n'est pas compensé financièrement).

Monsieur **PETARD** souhaite que les membres de la CDAPH puissent être dédommagés des frais de déplacement pour la participation à la COMEX. Madame **DAUGE** explique que c'est le cas pour les membres sollicitant ce remboursement. Madame **GAUDUCHON** précise par ailleurs que la CDAPH se réunit en mode mixte (présentiel et visio-conférence pour les membres le souhaitant).

Monsieur **BROTTIER** constate qu'aucun remboursement de frais de déplacement n'a été réalisé sur l'exercice 2024 pour les personnes concernées se déplaçant en CDAPH. Madame **GAUDUCHON** confirme cet état de fait.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins quatre abstentions (Mmes Collot et Sicot-Quintard, Messieurs Pétard et Devergne) la délibération proposée.

V. ADOPTION DES REGLES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS DE LA MDPH DE LA VIENNE

Mesdames **DAUGE** et **GAUDUCHON** présentent le projet de Charte.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

VI. ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL DE PARCOURS PAACO-GLOBULE, PLATEFORME D'AIDE A LA COORDINATION ET A LA COMMUNICATION

Mesdames **DAUGE** et **GAUDUCHON** présentent le projet de convention.

Madame **TEIXEIRA** précise qu'il s'agit d'un outil de coordination porté par le GIP ESEA financé par l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur **TESSIER** estime que c'est un beau dispositif mais regrette que les professionnels utilisent une pluralité d'outils différents.

Monsieur **JOYEUX** interroge sur la question de savoir si cet outil permettra de gagner du temps.

Madame **GAUDUCHON** répond que cet outil va tout d'abord être utilisé de façon expérimentale. L'objectif étant un meilleur partage d'information, il devrait s'il est bien utilisé, permettre un gain de temps global pour l'accompagnement des personnes (mais pas de gain de temps concernant les missions de la MDPH, au contraire). Une vigilance dans l'utilisation sera portée à la protection des données personnelles. Madame **GAUDUCHON** expose

notamment les discussions en cours entre le délégué à la protection des données de la MDPH et le délégué à la protection des données du GIP-ESEA afin de sécuriser l'ensemble du process et l'utilisation de l'outil. En effet, de nombreuses questions sont encore en suspens. Madame **GAUDUCHON** indique ne pas avoir voulu repousser l'utilisation de l'outil pour expérimenter mais mentionne que les accès créés pour les collaborateurs de la MDPH seront limités à deux personnes (médecin coordonnateur et responsable de l'équipe paramédicale) et que la MDPH ne partagera aucune donnée sans le consentement exprès des personnes concernées.

Monsieur **PETARD** évoque un outil intéressant mais nécessitant une vigilance de tous les instants pour éviter les dérapages.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

VII. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DELIBERATIONS ET INFORMATIONS

En introduction des échanges sur le suivi des délibérations, Madame **DAUGE** propose aux membres de la COMEX une prochaine visite de l'ensemble des travaux du site de la Frappière.

1. Point d'étape sur le déploiement du Projet GED : la mise en ligne du téléservices

Cf diaporama ci-joint.

2. Point d'étape sur l'extension de l'expérimentation de la territorialisation de l'accueil des personnes en situation de handicap

Cf diaporama ci-joint.

Madame **SAINT-PE** fait part des besoins sur le territoire du Haut-Poitou, au-delà de la commune de Saint-Martin-la-Pallu, pour répondre aux besoins des habitants grâce à l'Espace France Services itinérant.

3. Retour sur les partenariats engagés et les interventions de la MDPH auprès des partenaires

Cf diaporama ci-joint.

4. Groupe d'évaluation des besoins en ESMS (GEB-ESMS)

Comme acté par délibération de la Commission Exécutive, un retour sur le GEB-ESMS est réalisé.

Madame **GAUDUCHON** présente le compte-rendu du groupe d'évaluation ainsi que les évolutions actées pour l'avenir, et notamment la modification de dénomination du GEB « Adultes » en GEB « observatoire » incluant les données sur les situations des enfants.

Monsieur **PETARD** remercie pour la prise en compte des échanges dans le compte-rendu du GEB et Madame **DAUGE** remercie les équipes de la MDPH pour le travail réalisé.

Madame **TEIXEIRA** évoque le chantier sur la caractérisation des décisions et son intérêt pour identifier les situations les plus complexes et informer les établissements des accueils à prioriser. Monsieur **PETARD** indique que c'est une nécessité devant la gravité des situations mais qu'on ne peut se satisfaire du système d'ensemble qui fabrique de l'exclusion et fait peser

sur les aidants le poids de l'absence de solutions. Il évoque en parallèle l'intérêt de connaître le temps d'attente avant l'entrée au sein des ESMS. Mme **GAUDUCHON** explique que les ESMS présents à l'occasion du GEB ont mentionné disposer de cette donnée dans leurs rapports d'activité annuels – données qu'ils partageront à partir de l'an prochain.

Madame **DAUGE** expose le fait que Monsieur le Président du Conseil départemental siège depuis peu au Conseil d'Administration de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et qu'il a à ce titre échangé avec le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Certaines informations ne semblent pas arriver à Bordeaux, notamment les informations précises sur les jeunes en attente de place. Mmes **DAUGE**, **GAUDUCHON** et **MEYER** évoquent l'ensemble des documents précis et partagés sur ces situations et ne s'expliquent pas ce retour. Madame **TEIXEIRA** n'a pas connaissance de ce sujet.

Madame **MEYER** évoque un nombre de situation très complexes en augmentation, du fait du manque de places en établissements et services. Elle indique que 6 enfants ne sont pas scolarisés depuis 2 ans et indique le caractère dramatique de ces situations.

Madame **TEIXEIRA** évoque un Appel à Manifestation d'Intérêt à paraitre dans les jours qui viennent pour la création de 6 places TSA en IME et de 4 places de Sessad. Elle indique que la poursuite de la transformation de l'offre devrait permettre l'augmentation de la file active des Sessad.

Madame **PECRIAUX** demande si la transformation de l'offre implique la fermeture de places d'IME, auquel cas cette transformation impliquerait une augmentation de la problématique liée à l'insuffisance de l'offre en IME.

Madame **SAINT-PE** évoque les difficultés d'une « inclusion à tout prix » qui ne prendrait pas en compte les besoins des enfants ainsi que le répit parfois nécessaire pour les familles. Madame **TEIXEIRA** indique qu'il s'agit d'un point de vigilance et que des places de répit ont été créées.

Au titre des questions diverses, Monsieur **PETARD** évoque l'anniversaire de la loi du 11 février 2005. Il regrette, au nom du Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie (CDCA) que celui-ci ait été célébré avec une seule association. Il renvoie au communiqué du collectif handicap. Madame **DAUGE** rapporte les éléments transmis par la préfecture, à l'origine de l'évènement, qui a indiqué souhaiter faire le focus chaque année sur une thématique. Monsieur **PETARD** interroge sur l'édition 2025 des Etats Généraux du Handicap et regrette que la communication réalisée dans le magazine départemental n'ait pas reflété la richesse de la journée. Madame **DAUGE** explique que le budget 2025 n'est pas encore voté. Madame **PECRIAUX** partage les retours très positifs sur le sujet choisi pour l'édition 2024 et la façon dont il a été traité.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame DAUGE** interroge sur d'éventuelles questions diverses.

Madame DAUGE remercie les membres pour leur participation et clôt la séance à 16h00.

1er Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vienne,

Présidente de la Commission Exécutive du GIP-MDPH de la Vienne

Valérie DAUGE